

CONTACT

JUIN 2016

Vol. 35
No 2

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

ÉTAT DES ROUTES

On dit souvent que les routes du Québec sont en mauvais état, mais je peux vous dire que l'état des routes à St-Anaclet est enviable par rapport à celles que l'on retrouve ailleurs. Sur notre territoire, nous avons plus de 34 kilomètres de routes asphaltées, et ce, sans compter les rues du village. Chaque année, nous essayons de faire environ 1 kilomètre de pavage au coût de 100 000 \$ du kilomètre. Pour pallier le manque de financement pour refaire le pavage au complet des routes, nous faisons beaucoup de rapiéçage et ainsi on prolonge leur durée de vie.

Nous avons inscrit la municipalité à un nouveau programme de subvention du gouvernement du Québec. Notre demande a été acceptée et cette année nous recevrons donc un montant d'argent qui nous permettra de paver le rang 3 Est sur toute sa longueur (1,8 kilomètre). Le coût des travaux est de 187 000 \$ dont 50 % est subventionné et la balance sera payée par la réserve des redevances des gravières. Nous ferons aussi quelque cent mètres dans le rang 4 Ouest pour environ 50 000 \$ et ce montant sera financé par le surplus libre.

Soyez assuré que nous mettons tous les efforts pour maintenir notre réseau routier en bon état.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 2 mai 2016.

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement numéro 441-5015-02 visant à modifier l'article 6.2.14 – logement au sous-sol – du règlement de zonage 428-2014. (Rés 2016-05-49)

Les élus municipaux adoptent le règlement numéro 444-0216 modifiant le règlement 197-96 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. (Rés 2016-05-50)

Les élus municipaux acceptent la soumission de la firme Assaini-Conseil S.D. inc. au montant de 32 193 \$ toutes taxes incluses pour l'appel d'offres lancé pour les services d'ingénieurs afin de préparer des plans et devis pour des travaux du prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2016-05-51)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Centre Bureau au montant

de 11 244,56 \$ taxes incluses pour trois ans pour la location d'un photocopieur. (Rés. 2016-05-52)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise CM Clôture 1991 enr. au montant de 11 058,90 \$ pour une clôture pour le parc de la rue Langlois. (Rés. 2016-05-53)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Toiture de la Vallée inc. au montant de 13 500 \$ plus taxes pour la réfection de la toiture de la caserne incendie. (Rés. 2016-05-54)

Les élus municipaux appuient l'organisme En tout C.A.S. dans sa demande de soutien au programme Consolidation de projets locaux et régionaux. Considérant l'efficacité et la pertinence de cet organisme dans la réalisation du travail de proximité dans notre MRC depuis près de dix ans. (Rés. 2016-05-55)

Les élus municipaux autorisent la signature du contrat de transfert des équipements incendie à la MRC Rimouski-Neigette. (Rés. 2016-05-56)

Monsieur Francis St-Pierre, maire, proclame la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017. Il invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéficiaires des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ». (Rés. 2016-05-57)

Les élus municipaux donnent leur appui au projet intitulé « Amélioration de la gestion des encombrants sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette – Phase 2 » présenté par É L Y M E c o n s e i l s . (Rés. 2016-05-58)

Les élus municipaux nomment madame Marise Bélanger comme membre du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour les 2 prochaines années. (Rés. 2016-05-59)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 255, rue de la Gare. (Rés. 2016-05-60)

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

**ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.**



Un site WEB

Le site www.apela-stanaclet.org sera disponible à compter du 7 juin prochain. Ajoutez ce site dans vos favoris et tenez-vous au courant des actions de l'Apela.

André Lévesque, président 418 722-9637

CONGÉ FÉRIÉ

Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet en raison de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada.

NOUVEAU SERVICE

Ongles en folie
(pose d'ongles en résine)
Madame Nathalie Patry
20, rue St-Laurent
418 750-8850

Vous désirez rencontrer le maire ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816.

**LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON
DE SAINT-ANACLET**

La Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 8, 9 et 10 juillet prochain au terrain de la localité.

Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes.

Une catégorie au niveau des équipes de la Ligue, une seconde, participation (composée de 9 hommes et 2 femmes) et enfin compétition.

Veillez prendre note qu'il y aura un service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration du terrain et le Club Lions qui parraine plusieurs oeuvres dans la communauté.

Information et inscription : Joël Proulx 418 724-4899
Gaétan Pelletier, secrétaire

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

6 JUIN

4 JUILLET

1 AOÛT

Comité d'embellissement

Le 6 août prochain aura lieu le jugement du concours Maisons fleuries.

Les juges seront madame Cécile Dionne et monsieur Jean Rocheleau de Rimouski.

Le comité d'embellissement a procédé à une mise à jour de ses règles du concours. Les grilles de jugement demeurent inchangées. Nous avons modifié la catégorie « marge avant réduite » pour exclure les maisons sur les coins de rue. Nous avons révisé les instructions données aux juges pour les inciter à juger au moins 5 propriétés par catégorie. Pour les Élités, nous avons révisé la liste qui était rendue à près de 20 propriétés. Nous avons maintenant 12 propriétés incluant les gagnants des 3 dernières années; ceux-ci ne seront pas visités cette année.

Nous demandons également aux participants de bien vouloir rester discret lors de la visite des juges qui se concentreront sur le jugement de votre propriété.

Nous souhaitons à tous une bonne saison de jardinage et bonne chance pour le concours.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 juillet 2016 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2016-02 pour la propriété sise au 4, chemin du Lac-à-Gasse.

Le requérant a obtenu un permis de construction le 15 mai 1998 (permis #98-23) afin d'agrandir la résidence de 4,61 mètres par 6,38 mètres sans empiéter davantage dans la marge latérale. Cependant, le certificat de localisation démontre que l'agrandissement est situé à 0,83 mètre au lieu d'être à 1,05 mètre. Cette dérogation mineure consiste donc à régulariser l'agrandissement de la résidence qui empiète de 0,22 mètre dans la marge latérale prescrite. Le requérant désire vendre sa propriété et contrevient donc à l'article 303 du règlement de zonage numéro 118-89 qui stipule que : « L'extension ou la modification d'un bâtiment principal dérogatoire est autorisée si elle respecte les normes d'implantation ou qu'elle ne dépasse pas le niveau d'empiètement des marges existante et qu'elle soit conforme aux autres dispositions du règlement. »

De plus, cette dérogation vise aussi à permettre la construction d'un abri à bois de chauffage qui sera situé vis-à-vis la façade du bâtiment principal. Ce bâtiment accessoire projeté contrevient donc à l'article 6.2.11 2) du règlement de zonage numéro 428-2014 qui stipule que : « Le bâtiment accessoire ne peut se trouver vis-à-vis la façade principale du bâtiment principal. »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour du mois de juin 2016.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

NOUVELLE DE LA FABRIQUE



Photo prise lors d'un 5 à 7 pour remercier les partenaires financiers pour la réfection du plancher de la salle Réal-Lamontagne.

Dans l'ordre, Maurice Lepage, président de la Fabrique, Roland Pelletier, représentant le Club Lions et la municipalité, Francis Rodrigue, conseiller municipal, Bernard Guimond, DG de la Caisse le Rivière Neigette, Michel Proulx, président Chevaliers de Colomb (comité paroissial), René Lanteigne, école de Karaté et Denise Pelletier, v.-p. de la Fabrique.

Merci à la Caisse de la Rivière Neigette et à la Municipalité pour leur contribution respective de 3 200 \$ chacun. Merci aussi au Club Lions de Saint-Anaclet, les Chevaliers de Colomb et René Lanteigne qui ont donné 500 \$ chacun. Merci à tous les bénévoles qui ont aidé et ainsi permis à la Fabrique de faire une économie de plus de 1 600 \$ lors de l'enlèvement du vieux couvre plancher.

Merci

Maurice Lepage, président

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Coupe des arbres

Vous êtes plusieurs à me demander si vous devez obtenir un permis (certificat d'autorisation) pour couper un arbre. Eh bien, la réponse est OUI!

Voici donc un extrait du chapitre 19 concernant la coupe des arbres du règlement de zonage 428-2014 en vigueur depuis le 15 juillet 2014.

19.2 Coupe des arbres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et sur les terrains d'usage résidentiel

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, aucun arbre ne doit être coupé ou abattu sauf lorsque la coupe de l'arbre est rendue nécessaire pour des raisons de maladie de l'arbre, de sécurité des personnes ou des constructions, ou encore afin de procéder à une construction qui ne peut être effectuée à un autre endroit sur le terrain. Tout arbre abattu pour une de ces raisons doit être remplacé.

Un certificat d'autorisation doit être émis par le fonctionnaire désigné.

19.3 Conservation des boisés existants

Pour les terrains à construire, 50 % des arbres doit être conservé à l'exclusion de la superficie occupée pour les constructions, trottoirs, stationnements et allées d'accès. 25 % de ce 50 % des arbres existants peut être remplacé par un ou des aménagements paysagers constitués d'au moins 10 % d'arbres et d'arbustes ayant une hauteur d'au moins 1,5 mètre lors de la plantation.

19.4 Protection des arbres lors des travaux de construction

Tout propriétaire ou tout constructeur est tenu de protéger efficacement les racines, le tronc et les branches des arbres qu'il doit conserver, et ce, pour toute la durée des travaux de construction, d'agrandissement, de rénovation, de déplacement ou de démolition. Pour protéger efficacement ces arbres en évitant la compaction des racines et les blessures au tronc, il est nécessaire qu'aucune machinerie ne circule et qu'aucun empilement de matériel (gravier, terre, etc.) ne soit placé sur la surface circulaire de terrain se trouvant sous le feuillage de l'arbre.

Donc, n'hésitez pas à m'appeler ou venir me rencontrer avant d'effectuer des travaux d'aménagement extérieur sur votre propriété.

Bon été et au plaisir,

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud

COMPTES DE TAXES

COMPTES DE TAXES

Veuillez noter que la deuxième échéance pour acquitter votre compte de taxes est fixée au jeudi 9 juin.

Au comptoir du bureau municipal

Nos heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent ou en chèque. **Le jeudi 9 juin, les bureaux seront ouverts de 8 h 30 à 18 heures sans interruption.**

Accès D, Tel-Nat

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse, au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

SUBVENTION TOILETTE ÉCOLOGIQUE (RÉSERVOIR DE 6 LITRES ET MOINS)

Rappel

Notre réglementation prévoit que toute nouvelle résidence doit être munie d'une toilette utilisant 6 litres d'eau et moins par chasse.

Pour les autres résidences, nous versons 75 \$ par toilette lorsque vous changez celle à fort débit par une toilette utilisant 6 litres d'eau et moins par chasse.

L'application de ce programme nous permet une grande économie d'eau en plus d'avoir moins d'eau à traiter à nos étangs aérés.

Pour ceux et celles ayant des installations septiques, vous prolongerez ainsi la durée de vie de votre puits et aussi celle de votre champ d'épuration.

Pour avoir droit à cette subvention, vous devez apporter une preuve d'achat au bureau municipal.

FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Suite au succès et aux bons commentaires de l'an passé, la fête de la St-Jean-Baptiste sera de retour à St-Anaclet en 2016. Réservez donc votre 24 juin et invitez parents et amis à venir célébrer avec vous la fête nationale dans votre municipalité. La fête se tiendra au terrain de balle. Activités pour tous les âges. Surveillez le site Facebook de la municipalité pour les prochains détails.

15 h : Ouverture du site (maquillage et jeux gonflables)

17 h : Souper hot-dogs (GRATUIT)

20 h : Chansonnier (Yvon Lévesque)

21 h : Feu de joie

22 h : Feux d'artifice

23 h : Fermeture du site

Service de bar sur place.



En cas de pluie ou de forts vents, les festivités se dérouleront au Centre communautaire selon le même horaire.

- Le **CERCLE DE FERMIERES** tiendra sa réunion le 8 juin à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Au programme :

- Renouvellement des cartes de membres
- Échange de boutures
- Souper amical le 15 juin au Ti-Québec à 18 h
- Tirage du moitié-moitié
- Assemblée générale - Élection

Augustine Lavoie, communications

- BUREAU FERMÉ.** Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi 3 juin en raison du lac-à-l'épaule des employés.
- ATELIER DE FORGERON À LA FORGE ST-LAURENT.** Avant le début de la saison officielle 2016, la Corporation Patrimoine de St-Anaclet invite les personnes à ses ateliers de forgeron. Une formation de 3 heures en formule privée ou semi-privée est offerte. Information : Louis-André St-Laurent au 418 730-2295.

HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Veillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes pour la période estivale le 23 juin. La réouverture est prévue pour le mois de septembre 2016.



Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest

Impression : Impressions L P inc.

Prochaine parution : juillet 2016

Tombée des articles : 20 juin 2016

RÉCUPÉRATION DES PILES

À St-Anaclet, on ne jette plus de piles aux poubelles depuis au moins huit ans.

Nous avons des récupérateurs de piles au bureau municipal, au centre communautaire, à l'épicerie et à l'école. Nous pouvons dire que cela semble bien fonctionner. Les collectes sont très bonnes et nous vous encourageons à continuer et à en faire la promotion.

Tout ce que vous mettez dans ces récupérateurs est transporté à l'écocentre de Rimouski pour être recyclé.

Merci de votre bonne collaboration .

DÉFI ANACLOIS




Il ne reste que quelques jours avant la 3e édition du défi anaclois Desjardins. D'ailleurs nous sollicitons la compréhension des gens pour le samedi 11 juin en avant-midi, car la circulation sera perturbée dans les rues Melchior-Poirier, 3e rang ouest, Principale Ouest, Lavoie, Proulx, Neigette et le petit Rang 3. Les courses de 1,4 km,

5 km, 10 km et également un 5 km à la marche seront présentées sur notre beau parcours. Le Club Lions de Saint-Anaclet tient à promouvoir l'activité physique par cet événement.

Soirée préinscription : le mercredi 8 juin de 17 h à 21 h (dernière occasion de profiter du **tarif réduit**).

Inscription : le samedi 11 juin de 8 h à 9 h 15. (**tarif régulier**)

Pour plus d'information : Suivez-nous sur  Le défi anaclois,
Pierre-Luc Lavoie au 418 318-3574 ou Yann Bernier 418 318-1096

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Veillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 8 et 9 juin de 16 h 30 à 18 h 30 au Centre communautaire situé au 3, rue Principale ouest.



La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des dépliants explicatifs à vos enfants sur la durée, les horaires, les coûts et le service de garde.

Pour plus d'informations, composez le 418 725-5389 et demandez Carl ou le 418 318-3635 et demandez Carole-Anne. N.B. Pour les inscriptions tardives, des frais supplémentaires de 25 \$ seront demandés pour chaque famille.